

Au Cameroun, les basses œuvres d'une unité spéciale équipée par la France

PAR THOMAS CANTALOUBE, YANN PHILIPPIN ET ANTTON ROUGET
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019

Au Cameroun, le « Bataillon d'intervention rapide », une unité d'élite de 5 000 soldats, est soupçonné des pires exactions dans des « chambres de torture secrètes ». Ces forces spéciales sont équipées et formées par la France.



Des soldats du Bataillon d'intervention rapide (BIR) près de Kolofata, dans le nord du pays, en mars 2016. © Joe Penney / Reuters

Au Cameroun aussi, du matériel militaire français est utilisé contre des populations civiles. Dans le nord du pays, l'armée nationale de l'inamovible président Paul Biya, vieil ami de Paris depuis des décennies, mène depuis 2009 une lutte sans merci contre le groupe djihadiste Boko Haram.

Mais le BIR – « Bataillon d'intervention rapide », une unité d'élite de 5 000 soldats – est régulièrement accusé de violer les droits de l'homme et de réprimer, sous couvert de lutte antiterroriste, la population locale. Ces dernières années, plusieurs rapports d'ONG sont venus étayer les accusations de torture et d'exécutions sommaires visant ces commandos (*lire ici*).



Or selon une enquête de « FrenchArms », projet initié par **Lighthouse Reports** en coopération avec **Disclose** et le soutien d'Arte, **Bellingcat**, Radio France et Mediapart (*voir Boîte noire*), des véhicules militaires

« Bastion » de fabrication française sont utilisés par le BIR dans ces régions frontalières avec le Nigeria et le Tchad.

Ces blindés légers sortis des chaînes d'assemblage de la société Arquus (ex-Renault Trucks Défense) sont notamment utilisés par le Bataillon occupant l'un des plus grands centres de torture clandestins de la région, ainsi que le montrent les images ci-dessous.

Dans le sud du pays, où l'armée camerounaise **réprime dans le sang** la minorité anglophone, le BIR utilise également, selon nos informations, ces mêmes blindés fabriqués en France. Profitant du recul relatif de Boko Haram dans le Nord, le gouvernement camerounais a en effet choisi de redéployer ses troupes d'élite vers les régions anglophones.

Selon des sources diplomatiques, Paris et Washington, qui forment et équipent ces unités (avec les Israéliens), ont fait part de leur mécontentement de voir ces soldats passer de la lutte antiterrorisme à ce qui s'apparente à une guerre civile. Mais Paul Biya a fait la sourde oreille et le Quai d'Orsay n'a, semble-t-il, pas trop insisté. Au mois de juin, un reporter de Mediapart a pu constater *de visu* que le BIR continuait à opérer dans les régions anglophones du Cameroun.

Selon le **Sipri** (Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, qui publie chaque année des bases de données sur les ventes d'armes), la France a vendu 23 « Bastion » au régime camerounais ces dernières années. L'achat pour le compte des autorités camerounaises a été financé par le Département de la défense des États-Unis, dans le cadre de programmes de coopération militaire et sécuritaire, depuis **suspendus** en réaction aux allégations de violations des droits humains.

Ces livraisons de matériel, **confirmées** par le site de l'ATT (Traité sur le commerce des armes, signé par la France), ont eu lieu en 2015 et 2016. Après donc que les **premières alertes sérieuses** sur les exactions de l'armée nationale, et en particulier du BIR, ont été relayées à l'échelle internationale. Ce qui met la France en difficulté, la « *position commune* » de l'Union européenne, **fixée** en 2008, disposant que « *les États membres sont déterminés à empêcher*

les exportations de technologie et d'équipements militaires qui pourraient être utilisés à des fins de répression interne ».

Sollicitée, la société Arquus n'a pas répondu à nos questions précises sur le sujet. Le Conseil des industries de défense françaises (Cidéf), qui représente les professionnels du secteur, rappelle que ce derniers n'opèrent pas sans « autorisation préalable délivrée par une commission interministérielle placée auprès du Premier Ministre » (voir la réponse complète sous l'onglet **Prolonger**).



Le président du Cameroun Paul Biya aux Nations unies à New York (États-Unis), le 23 septembre 2017. © Reuters

Les autorités camerounaises n'ont pas retourné nos demandes d'entretien, mais le gouvernement français estime lui qu'il exerce un contrôle des exportations des matériels de guerre à la fois « strict, transparent et responsable » (voir également sous l'onglet **Prolonger**).

Silence radio, en revanche, au Quai d'Orsay où l'embarras règne chez certains diplomates. Surtout depuis que, dans la foulée d'un premier rapport déjà sévère sur les violations des droits de l'homme par l'armée camerounaise en 2015, Amnesty International a **révélé** deux ans plus tard, images à l'appui, l'existence de « chambres de torture secrètes » aux mains du BIR dans le nord du pays.

L'ONG s'est à cette occasion appuyée sur « les cas de plus d'une centaine de personnes, dont des enfants, placées en détention de manière arbitraire, torturées, voire tuées, dans des lieux tenus secrets, sous le nez de hauts gradés de l'armée camerounaise ». 32 des 101 témoins interrogés par Amnesty déclarent avoir « vu d'autres détenus mourir des suites de la torture ».

L'organisation a aussi répertorié « 24 méthodes de torture différentes » (« les plus courantes étant les coups, les positions en tension douloureuses, les suspensions et les simulacres de noyade ») et une vingtaine de camps de torture utilisés entre 2014 et 2017. Parmi eux : le quartier général du BIR à Salak, près de Maroua. Celui où nous avons établi la présence de blindés français.

Dans les deux régions anglophones du Sud-Ouest, le BIR procède à des opérations de « contre-insurrection » visant à couper les populations civiles des insurgés. Ces méthodes leur ont été enseignées par des formateurs français, américains et israéliens, selon les principes élaborés par la France à l'époque des guerres d'Indochine et d'Algérie et perfectionnés par les Américains en Irak.

Plusieurs témoignages recueillis par Mediapart au Cameroun font d'ailleurs un parallèle entre la guerre sanglante qui a eu lieu dans le pays avant et après l'indépendance de 1960, et les opérations menées aujourd'hui en zone anglophone. On retrouverait le même niveau de violence à l'encontre des populations civiles.

Ce qui avait démarré en 2016 par des manifestations visant à obtenir un respect du bilinguisme et de l'égalité de tous les citoyens s'est transformé depuis en véritable guerre civile, notamment en raison des exactions de l'armée camerounaise. De nombreux témoignages recueillis par les ONG et la presse internationale font état de maisons brûlées, de viols, de tortures et d'assassinats « pour l'exemple » dans les villages de la zone anglophone.

Le gouvernement a tout fait jusqu'ici pour étouffer ce conflit qui a provoqué, au bas mot, 2 000 morts et plus de 500 000 déplacés. « Même si les insurgés mènent des opérations de guérilla et sont désormais mieux équipés grâce à des armes en provenance du Nigeria voisin, la majeure partie des violences est imputable aux soldats gouvernementaux, notamment le fameux BIR qui a fort mauvaise réputation dans la région », raconte la responsable Afrique d'une ONG qui a effectué des enquêtes de terrain au Cameroun.

Une vidéo montrant l'utilisation des Bastion par le BIR a été géolocalisée dans les faubourgs de Buéa, la capitale officieuse du Cameroun anglophone et l'un des points de tension les plus forts entre militaires et insurgés.



Des soldats du Bataillon d'intervention rapide (BIR) près de Kolofata, dans le nord du pays, en mars 2016. © Joe Penney / Reuters

Le président Paul Biya a appelé début septembre 2019 à un « *dialogue national* » de toutes les parties pour tenter de résoudre le conflit, mais sans pour autant lever les opérations armées ni libérer les prisonniers lourdement condamnés pour s'être exprimés sur ou avoir pris part à l'insurrection. Surtout, même si cette guerre civile qui ne dit pas son nom s'achève, la plupart des Camerounais anglophones estiment qu'ils auront beaucoup de mal à oublier ce qui s'est déroulé, étant donné le niveau des exactions menées par les troupes gouvernementales depuis bientôt trois ans.

Boite noire

« FrenchArms » est une enquête initiée par le média néerlandais **Lighthouse Reports** dans le cadre de son **projet** d'investigation sur l'exportation des armes fabriquées en Europe.

L'équipe de Lighthouse Reports est composée de : Ludo Hekman, Klaas van Dijken, Stefano Trevisan et Leone Hadavi, accompagnés de Benjamin Strick (BBC/Bellingcat).

Le nouveau site d'investigation français **Disclose**, que nous soutenons depuis sa création, a coordonné cette enquête, avec le soutien d'Arte, du site d'investigation britannique **Bellingcat**, de la cellule investigation de Radio France, et donc de Mediapart.

Pour conduire ces recherches principalement fondées sur des données accessibles en « *open source* » (rapports, vidéos, photographies, comptes sur les réseaux sociaux...), des journalistes de toutes les rédactions ont travaillé ensemble pendant une dizaine de jours, en juin, à Paris.

Au cours de ce séminaire, les équipes de Lighthouse Reports nous ont formés à l'utilisation de plusieurs outils de recherche pour identifier les armes françaises sur des données en accès libre, dont les vidéos officielles.

Interrogés par Mediapart, les services du premier ministre nous ont adressé une réponse que nous reproduisons en intégralité sous l'onglet **Prolonger**.

Au nom des industriels, le Conseil des industries de défense françaises (Cidef) nous a également fait parvenir une réponse que nous publions en intégralité sous l'onglet **Prolonger**.

Prolonger

Réponse des services du premier ministre :

« Pour faire suite à votre demande, vous trouverez ci-dessous les éléments que nous pouvons vous apporter.

La France exerce un contrôle des exportations des matériels de guerre strict, transparent et responsable :

- Un contrôle strict, qui repose sur un examen interministériel poussé, dont l'objectif est d'évaluer l'ensemble des aspects de l'opération envisagée. Cet examen a lieu en amont des autorisations. Le processus de contrôle repose sur une analyse fine de l'impact géopolitique, sécuritaire et humain des transferts. Il concerne notamment le respect de nos engagements internationaux (embargos, traités d'interdiction d'une catégorie d'armes), le comportement du pays destinataire (respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire), sa situation interne (existence d'un risque répressif), l'existence de tensions ou de conflits ouverts, mais également nos intérêts directs de sécurité et de préservation de la stabilité régionale, nos coopérations, notamment de défense, et la cohérence entre le matériel et le besoin annoncé. Il s'appuie sur des expertises des différents ministères et services gouvernementaux.

- Un contrôle responsable, car l'ensemble des transferts est encadré par des impératifs liés à la sécurité nationale mais également au respect des engagements internationaux de la France, dont certains lui imposent des obligations spécifiques.

La France est membre permanent du Conseil de Sécurité, de l'OTAN, de l'UE, des quatre régimes internationaux de contrôle des exportations et a ratifié l'ensemble des accords internationaux visant à l'encadrement du commerce des armes. En ceci, le contrôle exercé par la France est l'un des plus complets au monde. Ces accords sont mis en œuvre strictement et fidèlement et la France contribue à l'animation de leurs travaux. Parmi les plus grands exportateurs mondiaux d'armements, peu ont fait ce choix exigeant. Les exportations autorisées font par ailleurs l'objet de mesures d'encadrement spécifiques visant notamment à limiter le risque de détournement.

- Un contrôle transparent : l'ensemble des données sur les exportations françaises sont accessibles en ligne et mises à jour annuellement dans le cadre du rapport au parlement et du rapport de la France au Traité sur le commerce des armes. Ces données portent à la fois sur le contexte stratégique, le cadre réglementaire et sur les éléments statistiques. Là encore, parmi les plus grands exportateurs mondiaux, peu ont fait ce choix. Les obligations de confidentialité liées aux délibérations interministérielles ne visent bien évidemment pas à dissimuler des informations, mais à préserver des données sensibles, essentielles à l'examen précis et factuel des dossiers, en amont de leur autorisation.

La question des conditions d'utilisation des armes est examinée au moment de l'évaluation de la demande d'autorisation (en amont de la délivrance de la licence). Elle fait donc partie des critères d'analyse, conformément aux dispositions du Traité sur le commerce des armes et de la position commune 2008/944/PESC. L'autorisation est octroyée en fonction des informations disponibles au moment de cet examen ; si les informations disponibles ne permettent pas de conclure, la demande est ajournée, le temps nécessaire, afin de recueillir les éléments complémentaires pour statuer. Conformément aux

articles 6 et 7 du TCA, une analyse de risque est effectuée et d'éventuelles mesures d'encadrement décidées. L'analyse s'effectue, en tout état de cause, toujours au cas par cas et notamment au regard des risques liés à l'utilisation des armes.

Si les conditions d'utilisation envisagées lors de l'octroi de l'autorisation d'exportation évoluent, la France s'efforce alors de passer des messages adéquats et d'agir de toutes les manières possibles pour conduire à une désescalade, conformément à son rôle de membre permanent du Conseil de sécurité et aux principes fondamentaux de sa diplomatie. Les dispositions du code de la défense relatives à la suspension ou l'abrogation des licences ont par ailleurs été utilisées à plusieurs reprises au cours des dernières années ainsi que des mesures de remédiation des risques liés à l'emploi des armes. »

Réponse du Cidéf (Conseil des industries de défense françaises) :

« L'action des industriels s'inscrit dans le strict cadre de la réglementation française en matière de vente d'équipements militaires à l'exportation. Aucune vente de systèmes n'est effectuée sans une autorisation préalable délivrée par une commission interministérielle placée auprès du Premier Ministre et présidée par le Secrétaire Général de la Défense et de la Sécurité Nationale. Les industriels ont la volonté d'appliquer la Loi dans toute sa rigueur et son ampleur et s'inscrivent dans le respect des principes internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises. »

Le Cidéf (Conseil des industries de défense françaises) est une association qui réunit les groupements professionnels de l'industrie française de défense : le Gifas (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales), le Gicat (Groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres) et le Gican (Groupement des industries de construction et activités navales).

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.